



Commune de
Guichainville



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

LES 20 ET 27 JUIN 2021

⚠ ATTENTION CHANGEMENT DE LIEU DES BUREAUX DE VOTE DU FAIT DES NORMES SANITAIRES LIEES A LA COVID-19 :

Les bureaux de vote seront installés à la **Salle des associations, sise 1bis rue des Moissonneurs.**

Comment trouver votre bureau ?

Des indications seront affichées aux entrées du bâtiment.

Les mesures sanitaires seront respectées avec des :

- Marquages au sol
- Isolements sans contact

💡 Apportez votre stylo pour signer les listes d'épargements ou bien un stylo désinfecté sera à disposition.

Une pièce d'identité est obligatoire et la carte d'électeur fortement conseillée.

JE SUIS BIEN INSCRIT(E) ? La liste électorale est consultable en Mairie.



VOTE PAR PROCURATION

La télé-procédure Maprocuration est entrée en service le 6 avril 2021. Elle est ouverte au public pour tous les scrutins et accessible à l'adresse : www.maprocuration.gouv.fr

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale.

Les étapes à suivre :

- 1) Effectuez votre demande de procuration en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr
- 2) Rendez-vous en commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité
- 3) Vous êtes informé par courriel dès que la Mairie a validé votre procuration

Si vous souhaitez donner procuration mais que vous avez des difficultés à mettre en place cette démarche, vous pouvez obtenir de l'aide en Mairie pendant les horaires d'ouverture. Un ordinateur est disponible et un agent pourra vous aider sur place.